augmenta leurs charges vis-à-vis de l'état. En un mot, il y eut dans ce mode de répartition un caractère humiliant pour les Juis et un ferment de haine jeté contre eux dans l'esprit des habitants des villes. Cet état de choses ne pouvait se prolonger.

En effet, Jean laissa le trône vacant en 1364, et, la même année, nous voyons Charles-le-Sage respecter, il est vrai, les priviléges des Juifs, mais les ramener à des proportions équitables. Ici je puis parler des Israélites de Lyon : depuis la confusion de notre ville dans la France, c'est la première disposition générale qui mérite d'être rappelée. La position où se trouvait la France depuis la prison du roi Jean et les entreprises des Anglais sur le royaume déterminèrent Charles à faire fortifier les villes frontières, et comme Lyon était alors clef du royaume par sa situation, le roi voulut que l'on travaillât incessamment à le prémunir contre une surprise : en conséquence il ordonna que tous les habitants de Lyon, les ecclésiastiques, la noblesse et les Juifs contribueraient aux dépenses des réparations et fortifications. Les Juifs, qui étaient exempts du guet et garde, prétendirent s'exempter de ces contributions, mais un des historiens de notre ville nous apprend « qu'on fit entendre aux Israélites que s'ils « n'étaient pas admis à la garde de notre ville, c'était pour « d'autres considérations qui étaient un effet de la sagesse « du roi, qui se défiait de leur fidélité pour son service, mais « qui ne voulait pas les décharger des impositions commu-« nes pour la défense et pour la sûreté de cette ville à la-« quelle ils n'étaient pas moins intéressés que les autres.» Cette ordonnance était juste en elle même, mais on avait soin de la présenter avec un commentaire offensant pour les Juiss; ceux ci payaient toujours, et la défiance plus apparente que sincère avec laquelle on les repoussait de toutes fonctions civiles, leur faisait assez comprendre qu'on les maudissait, en leur tendant une main avide.

Duguesclin ramène de beaux jours pour la France, les Juiss